



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux novembre à 18h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 15/11/2024

Date d'affichage de la convocation : 17/11/2024

Date d'affichage de la délibération : 03 DEC. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, GLEYES, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD, JAIME.

Ont donné procuration :

Monsieur Guillaume VERGER a donné procuration à Madame Charlotte MOENNARD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2024-86 Constitution des Commissions Municipales

Exposé

Madame la Maire expose à l'assemblée, qu'au titre de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivité permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction. Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles peuvent être formées au cours de chaque séance du Conseil Municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres.

Ceci étant exposé,

Considérant qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Considérant que Madame le Maire est Président de droit de chaque commission.

Décision

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :

Article 1 : DECIDE de constituer les sept commissions municipales suivantes :

- Commission Enfance, jeunesse
- Commission Urbanisme
- Commission Environnement et développement durable
- Commission Culture, associations
- Commission Communication, participation citoyenne et relations avec les entreprises
- Commission Finances
- Commission Travaux

Article 2 : DECIDE, qu'au titre de l'article L 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Article 3 : PROCEDE à l'élection des membres des sept commissions, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'assemblée communale, la Maire étant la Présidente de droit des commissions municipales

1. Commission Enfance Jeunesse

Rapporteur :

- Mme. Mélissa MIERE, adjointe déléguée à l'enfance, jeunesse

Membres :

- Mme. Isabelle DICIANNI
- Mme. Lucie GLEYSSES

2. Commission à l'urbanisme

Rapporteur :

- Marion RIVOIRE, Maire

Membres :

- M. Francis ROUZAUD
- Mme. Florence JEULIN-CARREY
- M. Didier CORTES
- M. Philippe ARRUE.

3. Commission environnement et développement durable

Rapporteur :

- Mme Anne-Lise CAMUS, déléguée à l'environnement et au développement durable

Membres :

- M. Benjamin PARIS
- Mme Bernadette FAURE
- M. Pierre NAVARRO
- M. Martine NOËL
- M. Olivier TOUCHEBEUF

4. Commission culture, associations

Rapporteur :

- M. Pierre NAVARRO, adjoint à la culture et associations

Membres :

- M. Philippe ARRUE, délégué à la Culture
- Mme. Bernadette FAURE
- M. Robert JORDAN
- Mme. Anne Lise CAMUS
- Mme. Isabelle DICIANNI
- Mme Colette BACOU
- Mme Lucie GLEYSSES

5. Commission communication, participation citoyenne et relations avec les entreprises

Rapporteur :

- M. Benjamin PARIS, adjoint à la communication et à la participation citoyenne

Membres :

- Mme Anne-Lise CAMUS
- M. Didier CORTES
- Mme. Florence JEULIN-CARREY
- M. Emmanuel JAIME
- Mme. Charlotte MOËNNARD

6. Commission finances

Rapporteur :

- M. Didier CORTES, conseiller municipal,

Membres :

- M. Benjamin PARIS



- M. Pierre NAVARRO
- Mme. Charlotte MOËNNARD
- M. Olivier TOUCHEBEUF
- Mme. Mélissa MIERE
- M. Emmanuel JAIME
- M. Guillaume VERGER
- Mme. Lucie GLEYES

7. Commission Travaux

Rapporteur :

- M. Pierre NAVARRO, adjoint à la culture et associations

Membres :

- M. Francis ROUZAUD
- Mme. Marion RIVOIRE
- M. Olivier TOUCHEBEUF

19 VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/11/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

La Maire,
Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 05/12/2024

Reçu en préfecture le 05/12/2024

Publié le



ID : 031-213101843-20241122-CM1122_202486-DE

